

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ
Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU
M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

102-2005

**Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif
2006**

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique la montée en charge de la Communauté de communes face à un contexte économique difficile, la politique de désengagement de l'Etat, la croissance démographique et des besoins.

Il propose ensuite les moyens d'exercer en 2006 les compétences de la Communauté de communes et notamment l'organisation du fonctionnement de la Communauté de communes qui va nécessiter des moyens humains supplémentaires.

Il explique ensuite que si les recettes fiscales dépendent de la Communauté de communes, l'évolution de la DGF dépend de l'Etat d'où la poursuite de notre politique de création de richesses notamment par la création de ZAE. Les projets avanceront en fonction de nos possibilités. C'est le cas notamment pour l'Opération Grand Site, le Mas Dieu, les aménagements qui seront réalisés suite à l'étude multipolaire du cœur d'Hérault ou la mise en œuvre de notre projet culturel. La TPU est issue des entreprises et c'est donc le secteur économique qui doit en être le premier bénéficiaire.

Françoise MARTIN explicite alors les points suivants pour 2006 : une évolution de DGF prévisionnelle de 2%, les incertitudes de recettes de TP due à la poursuite de la réforme engagée en 2004 ; des reversements de TP en 2006 tenant compte des transferts de charges effectivement réalisés ; des reversements de fiscalité en fonction de ce qui était prévu dans le pacte financier de décembre 2001 ; une hausse du taux de TPU afin d'obtenir une harmonisation sur le territoire et de dégager de nouvelles ressources pour financer nos compétences ; on ne touche toujours pas à la DGF pour payer la DSC ; l'adaptation du taux de la TEOM aux dépenses prévisibles du service pour avoir égalité entre recettes et dépenses ; la taxe de séjour ; la recherche de financements pour l'ensemble de nos projets d'investissement ; une attention particulière à l'évolution de nos dépenses de gestion ; des possibilités d'autofinancement limitées dans l'avenir ; une capacité d'endettement à maîtriser

Puis elle détaille les axes de travail possibles :

-le renforcement des moyens opérationnels : recrutements de personnels

-la protection et l'aménagement de notre espace :

- Aménagement de l'espace/Environnement : construction du siège de la Communauté de communes, SCOT, itinéraire de découverte A750, actions environnementales à destination des écoles et du grand public, poursuite de la charte éthique sur le Mas Dieu et du Plan Patrimoine Emploi, traversée de St André

- OGS : Plan de circulation et de stationnement dans les gorges de l'Hérault, aménagement des abords du pont du Diable, gestion du point d'accueil du Pont du Diable, aménagement et gestion des espaces naturels et agricoles, gestion du site, animation, promotion et communication, acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du pont du Diable

- Systèmes d'information : SIG, dont notamment la numérisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable

- SOM : fin de la généralisation de la collecte individuelle sur toutes les communes du territoire

-la création de richesses :

- Développement économique : poursuite des zones d'activités, promotion des vins et du territoire (concours et foire), soutien aux activités d'aide à l'insertion par l'économie sur le territoire, poursuite de l'étude sur la création d'un techno parc et d'une zone d'activités en collaboration avec le CG34 dans le cadre de la zone multipolaire du Cœur d'Hérault, politique foncière nécessaire à l'exercice des compétences, lancement d'une étude sur la construction d'un parc-expo (pour les animations du Cœur d'Hérault)

- Tourisme : office de tourisme intercommunal « St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault »

-le développement du lien social :

- Culture/Sport/Jeunesse : réalisation de la mise en réseau de la lecture publique, organisation d'un grand prix du tambourin, école de musique intercommunale

- Logement : opérations logements sur Plaissan

-la communication : promotion de la Communauté de communes, animation du territoire

Le Conseil prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2006.

Fait à Gignac, le

Le Président
Louis VILLARET